

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE
Commune de DORMELLES
Commune d'ECUELLES
Commune d'EPISY
Commune de LA GENEVRAYE
Commune de MONTARLOT
Commune de MONTIGNY SUR LOING

Commune de MORET SUR LOING
Commune de NANTEAU SUR LUNAIN
Commune de NONVILLE
Commune de PALEY
Commune de REMAUVILLE
Commune de SAINT ANGE LE VIEIL
Commune de SAINT MAMMES

Commune de THOMERY
Commune de TREUZY LEVELAY
Commune de VENEUX LES SABLONS

Commune de VERNOU LA CELLE S/ SEINE
Commune de VILLE SAINT JACQUES
Commune de VILLECERF

Commune de VILLEMARECHAL
Commune de VILLEMER

Mrs ROGER, Mmes AUFILS, LABBOUZ
Mrs LARGILLIERE, NOIZET, Mme DECORNOY
Mrs FONTUGNE, DUPUIS, Mme PORCEDDU
M. FEVRE, Mme CARVALHO
Mme DUCREUX, Mr RICHARD
M. LOEUILLOT, Mme BERLINGER
Mmes MONCHECOURT, BELMONTE,
Mrs DYAS, FRICHET
Mrs SEPTIERS, MAROTTE, Mme SERVAIS
Mrs GUIMARD, FRAUD
Mrs BELLIOU, GAUTHERET, STIER,
M. BAYET
Mme BOUVARD, Mrs JAMET, LANNEAU,
Mrs GASCUEL, GOISET, BRIN
Mrs BRUMENT, CAPRION, CHARPENTIER,
Mme HARIVEL
Mrs DONATI, Mmes FRIGNET, VALLEAUX
Mrs PATTYN, HERVE, CAUPIN, Mme PILLOT
Mrs BENARD, BLANT, Mme PARADIS,
Mme INGHELBRECHT
Mrs DEMARS
M. DUCHATEAU, Mme DUBREUIL
Mmes BONNET, DE ROYS ROBINSON,
Mrs DEYSSON, ILLIEN
Mrs PIERRE, PICOUET, Mme KLEIN
Mrs DERZELLE, PICLIN, Mme BEAUDOIN

ÉTAIENT ABSENTS, EXCUSÉS :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE
Commune d'ECUELLES
Commune d'EPISY
Commune de LA GENEVRAYE
Commune de MONTARLOT
Commune de MORET SUR LOING
Commune de NANTEAU SUR LUNAIN
Commune de NONVILLE
Commune de PALEY
Commune de VERNOU LA CELLE S/ SEINE
Commune de VILLE SAINT JACQUES
Commune de VILLEMARECHAL

Champagne sur Seine
Dormelles
Ecuelles
Episy
La Genevraye
Montarlot
Montigny-sur-Loing
Moret-sur-Loing
Nanteau-sur-Loing
Nonville
Paley
Remauville
Saint-Ange-Le-Vieil
Saint-Mammès
Thomery
Treuzy-Levelay
Veneux-Les Sablons
Vernou-La-Celle-sur-Seine
Villecerf
Villemaréchal
Villemer
Ville Saint-Jacques

Mme BOUTON
Mme RAMAGE
Mrs BILLARD, VIDAL
Mme LEMAGNE
Mme BONET
M. RECOING
Mrs CHALON, COSSINET
Melle MATTHAEI
Mrs BONNEFON, BRIFFAULT
M. MOMON, Mmes EMBOULE, MANGIN
M. LOUIS, Mme WALLET
M. BELLIOU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

Commune de DORMELLES
 Commune de LA GENEVRAYE
 Commune de MONTARLOT
 Commune de PALEY
 Commune de REMAUVILLE
 Commune de SAINT ANGE LE VIEIL
 Commune de THOMERY
 Commune de VILLEMÉR

M. MEGNIEN, pouvoir à M. LARGILLIÈRE
 Mme PERINI, pouvoir à Mme DUCREUX
 M. PIQUEREZ, pouvoir à M. LOEUILLOT
 M. COCHIN, pouvoir à M. BAYET
 M. DORNIER, pouvoir à M. LANNEAU
 M. RODRIGUEZ, pouvoir à M. GOISET
 M. BRESSOLES, pouvoir à Mme VALLEAUX
 Mme CHAILLOUX, pouvoir à M. PICLIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

M. ROBILLIARD
 M. LETULLIER
 M. SUTY
 Mme MATHIOT
 Mlle SCHEFFER

Directeur Général
 Directeur Général Adjoint en charge du PÔLE APROTER
 Directeur de Cabinet
 Chef du Service Administration Générale /
 Ressources Humaines
 Chef du Service Finances

Les Délégués Communautaires présents ont signé la feuille de présence.

Monsieur SEPTIERS, Président de MORET SEINE & LOING, ouvre la séance à 20 h 45 et remercie la Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE de nous accueillir.

Madame MONCHECOURT est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Communautaire du 24 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES**POLE « RESSOURCES »**

Le Président précise que les informations ont été relatées dans le compte rendu du dernier Bureau Communautaire.

Service « Culture »Scènes rurales

La convention avec le Conseil Général a été reconduite pour la saison 2013 / 2014.

La prochaine scène se déroulera à VILLEMARECHAL le 22 novembre 2013 avec un spectacle intitulé « Andromaque »

Mise en réseau des bibliothèques

Les conventions avec les Communes volontaires sont en cours de signature

Mise en réseau des écoles de musique

Signature d'un marché concernant la gestion comptable et sociale avec le Cabinet FIDELIANCE.

Résidence d'artistes

L'opération a été reconduite avec PROQUARTET pour deux années.

Les différents projets sont mis en place.

Service « Ressources Humaines »Rapport d'activité 2012

Il a été remis aux délégués présents.

POLE « SERVICES AUX HABITANTS »**Service « Centre Social »**Chantiers d'insertion

Les interventions ont débuté dans les Communes de VILLEMÉR – SAINT ANGE LE VIEIL et THOMERY.

Extension du Centre Social

La Commission d'Appel d'Offres se réunira le 8 novembre 2013.

Service « Jeunesse & Sports »Activités estivales

Fréquentation plus importante pour les 15 – 18 ans.

Le bilan des activités a été transmis aux Communes membres.

Randonnée

Le 20 octobre 2013 se déroulera « La rando des 2 Confluents » organisée par le CODERANDO 77 en partenariat avec MORET SEINE & LOING et la CC des Deux Fleuves.

Service « Petite Enfance »

Mise en place depuis septembre des matinées à jouer sur les Communes de MONTIGNY SUR LOING et VILLE SAINT JACQUES.

POLE « APROTER »**Service « Développement Local »**Prêts d'honneur

Plusieurs prêts ont été accordés par INITIATIVES MELUN VAL DE SEINE.

Pôle Economique des Renardières

Les acquisitions sont en cours de réalisation

Centre de télétravail

Le projet de MORET SEINE & LOING ayant été retenu par la Région Ile de France, MORET SEINE & LOING va adhérer à l'Association.

Prochaines réunions

Groupe de travail « Jeunesse »

15 octobre à 19 h 00 (au siège)

Groupe de travail « Sports »

17 octobre 2013 à 19 h 00 (ancien conservatoire du vélo)

Groupe de travail « Petite Enfance »

19 novembre 2013 à 19 h 00 (au siège)

Groupe de travail « Culture »

10 décembre à 20 h 30 à MONTIGNY SUR LOING (salle des expositions de la bibliothèque)

Groupe de travail « Mutualisation »

A programmer en novembre

Réunion plénière PLH

A programmer en novembre

Décisions

n° 12/2013 du 3 juin 2013

Signature d'une convention d'étude globale du Lunain avec le Syndicat du Haut Lunain et la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne ayant pour objet de fixer les modalités de délégation de maîtrise d'ouvrage à Moret Seine et Loing pour l'étude globale. Les frais d'étude sont subventionnés à 80 % par les partenaires. Les 20 % restants sont financés à 40 % par Moret Seine et Loing, 20 % par le Syndicat du Haut Lunain et 40 % par la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne.

n° 13/2013 du 17 juin 2013

Signature d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France pour un montant de 1 270 000 € sur 15 ans à taux fixe 3,38 %.

n° 14/2013 du 21 juin 2013

Signature d'une convention avec l'association Les Récrés Educatives ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux des locaux du Pôle Famille à Veneux les Sablons les jeudis de 14 h à 17 h et un samedi par mois de 14 h à 17 h. Cette convention est conclue pour un an à compter du 9 septembre 2013.

n° 15/2013 du 28 juin 2013

Signature d'une convention avec le Collège Fernand Gregh ayant pour objet la mise à disposition d'un agent pour exercer les missions d'Assistante de Direction. Cette convention est conclue pour 3 ans à compter du 27 août 2013.

n° 16/2013 du 5 juillet 2013

Mise en vente à l'Office du tourisme des ouvrages « Parcours Sisley » au prix de 6 € et « Les Mares du massif de Fontainebleau » au prix de 8 €.

n° 17/2013 du 5 juillet 2013

Signature du marché mission comptable et sociale pour les écoles de musique du territoire de Moret Seine et Loing avec le Cabinet Fideliance pour un montant de 20 800 € HT. Le marché est conclu pour un an à compter du 1^{er} septembre 2013, renouvelable par période annuelle sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans.

n° 18/2013 du 9 juillet 2013

Signature d'une convention avec l'association Musique en Seine ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux d'instruments pour l'exercice de son projet artistique et/ou pédagogique. Cette convention est conclue à compter du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

n° 19/2013 du 9 juillet 2013

Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition des locaux avec la Commune de Montigny sur Loing.

n° 20/2013 du 9 juillet 2013

Signature de deux conventions d'objectifs avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne ayant pour objet de définir les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Centre Social » et « Centre Social – Animation Collective Familles ». Les conventions sont conclues du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2017.

n° 21/2013 du 11 juillet 2013

Signature d'une convention avec le Département de Seine et Marne et l'association Proquartet dont l'objet est de définir les modalités de mise en œuvre et de financement de la prestation « Aide à la Résidence ». La convention prend effet à sa date de signature et prendra fin le 31 août 2015.

n° 22/2013 du 19 juillet 2013

Signature d'une convention avec la Commune de Ville Saint Jacques ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux des locaux de l'ancienne école des grands pour les activités Matinées à Jouer du service Petite Enfance les lundis matin de 8 h 30 à 12 h. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} septembre 2013, renouvelable chaque année dans la limite de 3 ans.

n° 23/2013 du 19 juillet 2013

Signature d'un contrat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine et Marne ayant pour objet de définir l'organisation des XVIIIèmes Jeux de Seine et Marne du samedi 6 au dimanche 15 juin 2015.

n° 24/2013 du 26 juillet 2013

Signature d'une charte avec les communes de Champagne sur Seine, Ecuelles, Montigny sur Loing, Veneux les Sablons et Ville St Jacques pour 2013 et les communes de Saint Mammès et Villecerf pour 2014 ayant pour objet de fixer les modalités de mise en réseau des médiathèques/bibliothèques MSL. Cette charte est conclue pour un an et renouvelable dans la limite de 5 ans.

n° 25/2013 du 26 juillet 2013

Signature d'une convention de financement avec le Conseil Général de Seine et Marne par structure d'accueil des enfants de moins de 6 ans située sur le Territoire de Moret Seine et Loing : multi-accueil « La Farandole », micro-crèche « Arc en Ciel », Matinées à Jouer, crèches familiales et crèche collective « Les Moussaillons ». La convention prend effet à sa date de signature pour une durée de 3 ans.

n° 26/2013 du 2 août 2013

Signature d'une convention de location avec l'Office Public de l'Habitat 77 pour le local situé à Champagne sur Seine pour un loyer annuel de 2 257.36 €. Ce local sera utilisé pour les activités de l'association « Restos du Cœur ».

n° 27/2013 du 7 août 2013

Signature d'une convention de partenariat avec l'association ADPC 77 déterminant les conditions de mise à disposition de locaux par Moret Seine et Loing au profit de l'association, les prestations à fournir par l'association et les modalités générales de ce partenariat. Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2013, renouvelable dans la limite de 3 ans.

n° 28/2013 du 5 septembre 2013

Signature de l'avenant n° 14 à la convention de transport périscolaire piscine avec la Société INTER-VAL spécifiant que les tarifs augmentent de 2 % à compter du 3 septembre 2013.

n° 29/2013 du 9 septembre 2013

Signature d'une convention avec la commune de Thomery ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux de la bibliothèque pour les enfants placés en crèche familiale tous les jeudis de 10 h à 10 h 45. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2014, renouvelable dans la limite de 3 ans.

n° 30/2013 du 9 septembre 2013

Signature d'une convention avec la commune de Veneux les Sablons ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux de la bibliothèque pour les enfants placés en crèche familiale et au Relais Assistantes Maternelles le 1^{er} vendredi de chaque mois de 9 h à 10 h. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2014, renouvelable dans la limite de 3 ans.

n° 31/2013 du 9 septembre 2013

Signature d'une convention avec la commune de Villecerf ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux de la bibliothèque pour les enfants placés en crèche familiale et au Relais Assistantes Maternelles le 4^{ème} lundi de chaque mois de 9 h à 11 h. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2014, renouvelable dans la limite de 3 ans.

n° 32/2013 du 9 septembre 2013

Signature d'une convention avec la commune de Ville Saint Jacques ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux de la bibliothèque pour les enfants placés en crèche familiale et au Relais Assistantes Maternelles le 2^{ème} lundi de chaque mois de 9 h à 11 h. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2014, renouvelable dans la limite de 3 ans.

n° 33/2013 du 9 septembre 2013

Signature d'une convention avec la commune de Veneux les Sablons ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux de la salle de musique de l'école maternelle Alexandre Chevrier les jeudis de 9 h 30 à 12 h 30 pour le Relais Assistantes Maternelles. Cette convention est conclue pour un an à compter du 13 janvier 2014, renouvelable dans la limite de 3 ans.

n° 34/2013 du 16 septembre 2013

Signature d'une convention avec la commune d'Ecuelles ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux des locaux de la salle de la Celine les lundis de 8 h 30 à 11 h 30 pour la crèche familiale « A Petit Pas » et les vendredis de 8 h 30 à 11 h 30 pour le Relais Assistantes Maternelles. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2014, renouvelable dans la limite de 3 ans.

n° 35/2013 du 9 septembre 2013

Signature d'une convention avec la commune de Villemaréchal ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux de la petite salle et l'entrée de la salle polyvalente les vendredis de 8 h 30 à 12 h pour le Relais Assistantes Maternelles. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} février 2014, renouvelable dans la limite de 3 ans.

n° 36/2013 du 16 septembre 2013

Signature d'une convention avec la commune de Vernou la Celle sur Seine ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux du local Fontaine Martin les mardis de 9 h 30 à 11 h pour la crèche familiale « A Petit Pas » et les jeudis de 8 h 30 à 12 h pour le Relais Assistantes Maternelles. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2014, renouvelable dans la limite de 3 ans.

n° 37/2013 du 17 septembre 2013

Signature d'une convention avec l'organisme « La Musique de Léonie » ayant pour objet la mise en place d'une formation de 2 jours intitulée « Pédagogie de groupe dans l'enseignement musical » dispensée aux professeurs des écoles de musique du territoire de Moret Seine et Loing.

n° 38/2013 du 17 septembre 2013

Signature d'une convention avec la commune de La Genevraye ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux des locaux de la salle du 1^{er} étage de la Mairie un samedi sur deux de 10 h à 11 h et de 11 h à 12 h pour la création de séances d'éveil musical. Cette convention est conclue du 21 septembre au 14 décembre 2013.

n° 39/2013 du 20 septembre 2013

Signature d'une convention avec le Délégué du Procureur de Grande Instance de Fontainebleau ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux d'un local au Pôle Famille à Veneux les Sablons pour l'organisation de ses permanences tous les mardis de 14 h à 17 h 30. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} octobre 2013.

ORDRE DU JOUR**POLE « APROTER »****Service « Développement Local »****Adhésion à l'Association « PACTE SUD 77 »**

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 3 juin 2013, a émis des réserves quant à l'adhésion de MORET SEINE & LOING au PACTE SUD 77 et ce notamment en raison de l'enveloppe

financière allouée par la Région à ce dispositif. Il a été décidé de la suspendre dans l'attente d'informations complémentaires.

Un courrier cosigné par différents Présidents d'EPCI du Sud Seine & Marne a été adressé en juin aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général.

Ces derniers ont précisé que le nouveau règlement d'intervention de la Région a exclu les crédits relatifs à la formation des dispositifs PACTE, formation qui représentait 65 % de l'enveloppe financière.

Au regard de ce dernier point, la moyenne des PACTES franciliens de seconde génération s'établit à environ 20 € / hab.

L'enveloppe globale du PACTE SUD 77 a été revue significativement à la hausse avec une augmentation de près de 20 %, Elle s'élève dorénavant à 19 314 169 € (contre 16 281 104 € en juin dernier) soit près de 14 € / hab.

Cette somme devrait s'approcher progressivement de 20 € / hab avec l'ajout de nouvelles actions au fil des 3 années de contractualisation.

La première action complémentaire du PACTE SUD 77 concernera MORET SEINE & LOING avec une subvention de 60 145 € (soit 40 % du montant global alloué) pour le projet de télécentre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE LE PRÉSIDENT à adhérer à l'Association « PACTE SUD 77 »

POLE « RESSOURCES »

Service « Administration Générale »

Marché de téléphonie - Information

Le Président informe qu'il a été décidé de faire appel au cabinet conseil, Promessor, afin de constituer le DCE concernant le marché de fourniture de services de communications électroniques.

La durée de ce nouveau marché a été fixée à 1 an, renouvelable 2 fois sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans. Le marché a été alloué de la façon suivante :

- . Lot 1 : Téléphonie fixe – boucle locale et liaisons louées
- . Lot 2 : Téléphonie fixe – boucle locale et présélection
- . Lot 3 : Téléphonie mobile

Compte-tenu du montant de la dépense tous lots confondus, une procédure adaptée sous forme de marché à bons de commande a été lancée.

- . Date de publication : 17/01/2013
- . Date limite de réception : 12/07/2013 à 16 h 45
- . Nombre de retraits : 5, dont 5 sur la plate-forme dématérialisée
- . Nombre de dépôts : 2 enveloppes dans les délais, dont 2 électroniques

L'analyse des offres a été réalisée par le service Finances en partenariat avec le cabinet. Au vu des éléments, les marchés ont été attribués :

- . Lot 1 : Orange Business Services
- . Lots 2 et 3 : SFR

Modification des statuts de MORET SEINE & LOING

Suite aux évolutions de notre Communauté de Communes, il convient de préciser la composition du Bureau Communautaire et de tenir compte de l'évolution des compétences de MORET SEINE & LOING Seine portant sur les prestations d'Ingénierie Technique en urbanisme.

Il est proposé la rédaction suivante :

ARTICLE 5 - LE BUREAU

Le Bureau est composé d'un conseiller communautaire de chaque commune, dont le Président et des Vice-Présidents.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

ARTICLE 8 – MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE

Prestations par voie de conventionnement d'Ingénierie Technique auprès des communes membres

- . Mutualisation,
- . Infrastructures,
- . Superstructures,
- . Urbanisme.

Ces études ou prestations de services donneront lieu à établissement de conventions de mandat entre la Communauté de Communes et les communes concernées. Celles-ci définiront le type de prestation ainsi que les modalités de ces interventions;

Ces différentes modifications apparaissent en rouge italique sur le document en annexe.

Cette actualisation interviendra après notification de la délibération de Moret Seine & Loing à chacune des Communes membres, le conseil municipal de ces dernières disposant d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la rédaction des nouveaux textes.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Lorsque les conditions d'acceptation seront réunies, le représentant de l'Etat pourra prononcer, par voie d'arrêté, la modification des statuts.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 23 septembre 2013 a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE LE PRÉSIDENT à modifier les statuts de MLS, comme indiqué ci-dessus.**

SMICTOM – Rapport annuel 2012

Le SMICTOM a adressé à MORET SEINE & LOING son rapport annuel pour l'année 2012 validé lors du comité syndical du 25 juin 2013.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 23 septembre 2013, a émis un avis favorable.

Monsieur M. BÉNARD informe l'assemblée d'une baisse significative de la participation des habitants concernés.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE le rapport annuel 2012 du SMICTOM, conformément au Code des Collectivités Territoriales.**

Syndicat d'Initiative de THOMERY – Désignation d'un représentant

A la demande du Maire de THOMERY lors du Bureau Communautaire du 23 septembre dernier, il y a lieu de désigner un Elu représentant MORET SEINE & LOING lors des Conseils d'Administration de son Syndicat d'Initiative.

Le Président propose de désigner Monsieur FONTUGNE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRÉSIDENT à désigner Monsieur FONTUGNE pour représenter MORET SEINE & LOING au Syndicat d'Initiative de THOMERY.**

Contrat Territorial Régional de la Commune de THOMERY

Conformément au règlement du Contrat Territorial Régional, la Commune de THOMERY sollicite l'avis de la Communauté de Communes sur le projet de Contrat Territorial Régional (CRT) qu'elle prévoit de déposer fin octobre.

Ces projets (acquisition et restructuration du Vieux Logis et création d'une école maternelle) sont sans impact sur les compétences communautaires.

Monsieur DONATI indique que la Commune avait déjà présenté un projet en 2011. Le projet a pu être réactualisé suite à un nouvel examen des conditions.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le Contrat Territorial Régional de la Commune de
THOMERY**

Assurances statutaire et autres prestations – Attribution des marchés

Le marché des prestations d'assurances arrive à échéance au 31 décembre 2013. Afin de respecter la continuité et compte-tenu des délais obligatoires de publicité, la procédure de consultation pour son renouvellement a été lancée le 9 juillet pour l'assurance statutaire et le 12 juillet pour les autres prestations d'assurances :

Marché assurance statutaire

La durée de ce nouveau marché a été fixée à 4 ans avec une résiliation annuelle. Compte-tenu du montant de la dépense, un appel d'offres ouvert a été lancé au niveau européen.

- . Date limite de réception : 6/09/2013 à 12 h
- . Nombre de retraits : 9, dont 8 sur la plate-forme dématérialisée
- . Nombre de dépôts : 4 enveloppes dans les délais, dont 2 électroniques

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 octobre 2013, pour l'agrément des candidatures et l'analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de consultation (à savoir : 45 % pour la valeur technique, 35 % pour les tarifs appliqués et 20 % pour l'assistance technique) a déclaré conformes les candidatures et a attribué le marché à BRETEUIL ASSURANCES (l'offre de base et toutes les options) pour un montant annuel de 118 947,96 €.

Marché prestations d'assurance

La durée de ce nouveau marché a été fixée à 2 ans, renouvelable une fois sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans. Le marché a été alloté de la façon suivante :

- . Lot 1 : Dommages aux biens
- . Lot 2 : Responsabilité civile
- . Lot 3 : Flotte automobile
- . Lot 4 : Protection juridique

Compte-tenu du montant de la dépense tous lots confondus, un appel d'offres ouvert a été lancé au niveau européen.

- . Date limite de réception : 6/09/2013 à 12 h
- . Nombre de retraits : 14, dont 14 sur la plate-forme dématérialisée
- . Nombre de dépôts : 6 enveloppes dans les délais, dont 2 électroniques

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 octobre 2013, pour l'agrément des candidatures et l'analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de consultation (à savoir : 45 % pour la valeur technique, 35 % pour les tarifs appliqués et 20 % pour l'assistance technique) a déclaré conformes les candidatures de l'ensemble des lots et a attribué les marchés suivants :

- . Lot 1 : SMACL Assurances (solution de base : franchise 1 200 €) pour un montant annuel de 53 656,46 €
- . Lot 2 : SMACL Assurances pour un montant annuel de 4 556,01 €
- . Lot 3 : SMACL Assurances (solution de base : franchise 250 €) pour un montant annuel de 11 829,02 €

. Lot 4 : Cabinet Pigeonneau pour un montant annuel de 472,60 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ENTERINE les décisions de la CAO,
- AUTORISE LE PRESIDENT à signer les marchés avec les attributaires désignés ci-dessus dont les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2014.

Service « Ressources »

Création de deux postes – Service Ingénierie Technique « urbanisme »

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 23 septembre 2013, a émis un avis favorable sur la création de 2 postes, à temps complet pour assurer les prestations d'Ingénierie Technique en Urbanisme qu'exercera MORET SEINE & LOING, à savoir :

- . Un poste relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux (Rédacteur, Principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe), catégorie B, à temps complet
- . Un poste relevant du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs (1^{ère} classe, principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe), catégorie C, à temps complet.

Les agents recrutés sur ces emplois interviendront pour le compte des Communes membres par voie de convention.

Ces projets de recrutements seront conditionnés aux dispositions de la future Loi Duflot (éventuelle prise en charge par l'Etat, pendant un an, des salaires d'Agents de la DDT embauchés par une Collectivité)

L'impact budgétaire net annuel lié à ces créations de postes s'élève, hors produits financiers, à environ 52 200 € pour le Rédacteur et 39 500 € pour l'Adjoint Administratif.

Le Président rappelle la disposition qui pourrait être appliquée concernant la prise en charge, pendant un an, des salaires des Agents de la DDT embauchés par une collectivité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE LE PRESIDENT à créer les 2 postes précités, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2013.

Extension du temps de travail hebdomadaire de deux Agents du service « Petite Enfance »

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 23 septembre 2013, a émis un avis favorable sur l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de deux Agents du service « petite enfance », à savoir :

- . une Auxiliaire de Puériculture au Multi-Accueil La Farandole, actuellement employée à raison de 29 heures hebdomadaires
- . une Educatrice de Jeunes Enfants aux Matinées à Jouer, actuellement employée à raison de 28 heures hebdomadaires.

Les temps consacrés à du travail administratif (statistiques plus précises), à la cuisine (prises températures, hygiène, traçabilité, ...), à la remise en état des locaux et au trajet (en ce qui concerne l'organisation des MAJ) ne sont actuellement pas comptabilisés ou sous-estimés.

Il conviendrait d'augmenter la durée de leur temps de travail respectivement de 2.5 heures et 3.5 heures.

L'impact budgétaire net annuel lié à cette extension s'élève à environ 2 100 € pour l'Auxiliaire de Puériculture et à 3 360 € pour l'Educatrice de Jeunes Enfants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE LE PRESIDENT à augmenter le temps de travail hebdomadaire, à compter du 1^{er} novembre 2013 :

- . du poste d'Auxiliaire de Puériculture 1^{ère} classe, à temps non complet, de 29 heures à 31.5 heures hebdomadaires,
- . du poste d'Educatrice de Jeunes Enfants, à temps non complet, de 28 heures à 31.5 heures hebdomadaires,

Service « Finances »

CLETC – Impact financier de l'intégration du Syndicat Mixte des Transports du Canton de MORET SUR LOING

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 23 septembre 2013, a émis un avis favorable sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) qui s'était réunie le 7 février 2013 afin de statuer sur l'impact financier de l'intégration du Syndicat Mixte des Transports du Canton de Moret sur Loing à la Communauté de Communes MORET SEINE & LOING.

Ce rapport est établi conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. MORET SEINE & LOING a notifié, le 12 février 2013, à ses Communes membres le montant des attributions de compensation provisoires à verser ou à percevoir pour l'année 2013.

Le Conseil Communautaire et les Conseils Communaux doivent se prononcer sur le rapport de la CLETC avant le 31 décembre 2013.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité VALIDE le rapport de la CLETC et autorise le Président à modifier les attributions de compensation.

Ex Syndicat Mixte des Transports du Canton DE MORET SUR LOING – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2012 – Reprise et affectation des résultats 2012

La Préfecture a procédé à la dissolution de Syndicat Mixte des Transports du Canton de MORET SUR LOING en date du 13 Mars 2013 – Arrêté DRCL-BCCCL-2013 n° 37.

A cet effet, l'ensemble des biens, droits et obligations du Syndicat mixte des transports du canton de Moret sur Loing est transféré à la communauté de communes de Moret Seine et Loing qui est substituée de plein droit dans toutes les délibérations et tous les actes (article 3 de l'Arrêté préfectoral).

Le Syndicat n'a pas pu procéder au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion avant le 13 Mars 2013, aussi la Préfecture a sollicité MORET SEINE & LOING pour régulariser la situation (courrier du 16 Septembre 2013).

Le Président présente le compte administratif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, *Monsieur SEPTIERS ne prenant pas part au vote*, AUTORISE, à l'unanimité, la reprise des résultats 2012 de l'ex Syndicat afin de les intégrer au Budget de MORET SEINE & LOING en précisant sur la délibération d'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion que MORET SEINE & LOING ne pourra pas être reconnue responsable de la gestion comptable de l'Ex Syndicat Mixte des Transports du Canton de MORET SUR LOING.

Le Président remercie le service « Finances »

Commune de NONVILLE – Attribution d'un fonds de concours

La Commission « Fonds de Concours » du 16 septembre 2013 et le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 23 septembre 2013, ont émis un avis favorable pour attribuer à la Commune de NONVILLE un fonds de concours concernant la réalisation d'un équipement multisports de plein air d'intérêt communautaire.

Un dossier complet a été transmis, à savoir le plan de financement de l'opération et la copie des notifications de subventions des partenaires extérieurs.

Coût de l'opération

DEPENSES HT		RECETTES	
Réalisation d'un terrain Multisports de plein air	64 248,00 €	Région IDF	19 274,40 €
		Département	12 790,00 €
		Etat - CNDS	0,00 €
		Commune	32 183,60 €
Total	64 248,00 €	Total	64 248,00 €
		Fonds Concours CCMSL	16 091,80 €
		50 % du solde HT de la commune	

Les crédits sont inscrits au budget 2013.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à verser, à la Commune de NONVILLE, un fonds de concours et à
signer la convention s'y afférant.**

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 30.

Le Président

P. SEPTIERS



La Secrétaire de séance

S. MONCHECOURT